



Objet : Informations municipales et coronavirus.

Madame, Monsieur

Un dispositif de confinement a été mis en place sur l'ensemble du territoire français pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements.

Cette mesure est effective depuis le 17 mars 2020, pour 15 jours minimum.

Nous vous rappelons que les déplacements sont interdits sauf dans certains cas et à condition d'être muni(e) d'une attestation pour cela : nous en joignons un exemplaire à ce courrier.

Cette attestation doit être renouvelée à chaque déplacement. Elle est téléchargeable sur les sites gouvernementaux, mais aussi sur celui de la commune. Si vous ne pouvez pas l'imprimer, vous pouvez la reproduire sur papier libre (en indiquant uniquement un des motifs de votre déplacement).

Dans ce contexte difficile, pour nous tous, la commune a mis en place un service minimum, assuré par du personnel mais aussi des élus.

L'accueil au public de la mairie est fermé mais vous pouvez nous joindre soit par téléphone au 05 56 72 67 29, soit par mail à accueil@islesaintgeorges.fr, de préférence le matin de 9h à 12h et l'après-midi de 14h30 à 17h30, uniquement pour les services essentiels à la population.

Nous avons proposé aux personnes âgées de plus de 70 ans un service de livraison de courses alimentaires ou pharmaceutiques à domicile, mais si votre situation est aussi à risques, contactez-nous pour en bénéficier.

Le scrutin du 2ème tour des municipales (reste un conseiller à élire, 14 sur 15 étant élus) est reporté et n'est pas prévu avant la mi-juin. Le CONSEIL MUNICIPAL SORTANT RESTE DONC RESTE EN PLACE JUSQU'AU 2ème TOUR.

Les déchèteries communautaires sont fermées mais la collecte des déchets à domicile est maintenue.

La Communauté de Communes facilite l'accueil des enfants de moins de 3 ans en fonction de l'évolution des mesures gouvernementales pour toutes les familles qui répondent aux critères de priorité relayés sur le site du Département (<https://www.gironde.fr/actualites/covid-19-accueil-du-jeune-enfant>).

En effet, il est impératif de prioriser l'accueil des enfants des professionnels de santé et des professionnels des établissements indispensables à la vie de la Nation.

Pour répondre aux besoins d'accueil de ces familles, la CCM :

- maintient des places en crèches familiale (assistantes maternelles employées par la CCM)
- est en contact avec les assistantes maternelles (employées par les parents) qui peuvent accueillir les familles prioritaires

Les familles qui ont besoin d'un accueil doivent adresser un mail sur : service-petite-enfance@cc-montesquieu.fr . Cette information est relayée sur le site de la CCM.

Par ailleurs, toutes les informations relatives aux Maisons d'assistantes maternelles (MAM) sont également disponibles sur ce même lien : <https://www.gironde.fr/actualites/covid-19-accueil-du-jeune-enfant>



Isle Saint Georges, le 18 mars 2020

Cordialement

Le Maire, Jean-André LEMIRE